

COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



République Française
Département de l'Hérault
Canton de Murviel lès Béziers

Nombre de Conseillers	
En exercice	11
Présents	8
Procurations	1
Votant	9
Date de la convocation	31/05/2018

Séance ordinaire du mercredi 6 juin 2018

Le Conseil Municipal de la Commune de Pailhès, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 18h30,

Présents **Président** : Mr Robert SOUQUE.
Mmes: Barbara MATEOS, Hélène PEREZ et Mrs Didier BADUEL, Albert BOSCHAGE, Jean-Marc DUPUIS, Pierre-Alain GARCIA, Bernard SANCHEZ.

Absentes Mmes Jacqueline BONNAFOUS, PASSIAN Marie-Josée

Absent ayant donné pouvoir Mr GALINIE Laurent

Secrétaire de séance: Mme RIGAUD Sophie

Délibérations : Monsieur le Maire,

2018/18 : HERAULT ENERGIES : adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation :

VU la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

VU la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

VU le Code de l'Energie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Considérant que la Commune de Pailhès fait déjà partie du groupement de commandes créé en 2015 par Hérault Energies pour ses besoins en matière d'achat d'énergies,

Considérant que l'élargissement du périmètre du Groupement à d'autres départements de la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée nécessite d'adapter l'acte constitutif initial du groupement de commandes en convention constitutive pour l'achat d'énergies de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant qu'Hérault Energies (Syndicat Départemental d'Energies du département de l'Hérault) demeure le coordonnateur du groupement,

Considérant que le groupement est toujours constitué pour une durée illimitée,

Considérant que la mutualisation permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que ce groupement présente toujours un intérêt pour la Commune de Pailhès au regard de ses besoins propres et des projets de marchés ou d'accords-cadres à lancer par le Groupement,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Confirme l'adhésion de la Commune de Pailhès au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,

Autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention constitutive du groupement jointe en annexe 2 et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Autorise le coordonnateur et le Syndicat départemental d'énergies dont dépend la Commune de Pailhès, solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,

Approuve la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement,

S'engage à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune de Pailhès est partie prenante,

S'engage à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune de Pailhès est partie prenante, et à les inscrire préalablement au budget.

Voté à l'unanimité

2018/19 : Demande Aide Financière auprès de la Région Occitanie « Réaménagement Ecoles » :

Propose au Conseil Municipal de faire une demande d'aide financière auprès de la Région Occitanie pour financer les travaux de réaménagement de l'école.

Rappelle que le montant des travaux a fait l'objet d'une estimation pour la mairie de 259.068 € HT en 2 phases

Voté à l'unanimité

2018/20 : DETR 2019 (dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) « Réaménagement Ecoles » :

Informe les membres du Conseil que suite à la programmation des travaux de réaménagement de l'école, il est nécessaire de déposer un dossier de demande de subvention la plus large possible au titre de la D.E.T.R. 2019.

Rappelle que le montant des travaux a fait l'objet d'une estimation pour la mairie de 259.068 € HT en 2 phases.

Voté à l'unanimité

2018/21: Demande Aide Financière auprès du Département « Réaménagement Ecoles » :

Propose au Conseil Municipal de faire une demande d'aide financière auprès du Département pour financer les travaux de réaménagement de l'école.

Rappelle que le montant des travaux a fait l'objet d'une estimation pour la mairie de 259.068 € HT en 2 phases

Voté à l'unanimité

2018/22 : DM N°1 : rééquilibrage budgétaire

Voté à l'unanimité

2018/23 : Motion de soutien LO COLLECTIU OCCITAN :

Expose au Conseil Municipal la demande du Collectif Occitan pour les soutenir dans leurs demandes ; d'une part, une présence quotidienne de l'occitan à la télévision publique régionale, et d'autre part, que France 3 soit redéfinie comme une véritable Chaîne Régionale à Vocation Généraliste et que cette égalité s'applique aussi aux radios locales du service public, celle du réseau France Bleue.

Voté 8 voix pour 1 abstention

Séance levée à 19 h 00